



Nombre des  
Membres  
qui se trouvent  
en fonction :  
15  
---  
Nombre des  
Membres  
qui ont assisté  
à la séance :  
13  
---

## COMMUNE DE FRELAND

-----  
Extrait du procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal

-----  
Séance du 26 janvier 2015

### Délibération N°1 : Approbation du compte-rendu de la séance du 10 décembre 2014

M. Patrick FEIG demande qu'à l'occasion des prochaines séances du conseil municipal, les questions diverses en fin de séance soient mentionnées dans le procès-verbal de la séance. Le Conseil Municipal n'y voit aucune objection et valide la proposition.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal de Fréland **DECIDE** d'approuver le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 10 décembre 2014.

### Délibération N°2 : Notification de la mise en location des lots N°2 et 3 suite à la mise en concurrence

Vu la délibération N°10 du 20 octobre 2014 qui indiquait la mise en location des lots de chasse N°2 et 3 par la voie de l'appel d'offres

Vu la publicité effectuée dans l'Alsace le 09/11/2014, dans les DNA le 07/11/2014 et sur le site e-marchespublics.fr

Vu la séance d'ouverture des plis du 06/01/2015 et le rapport d'analyse des offres qui indiquent :

#### Lot N°2

Nom du Candidat	Montant de l'offre	Rang
Guy HAEFFELIN	25 000€	2
Pierre RUBENSTRUNK	40 000€	1

#### Lot N°3

Nom du Candidat	Montant de l'offre	Rang
Willy HENRY	15 000€	1
Pierre RUBENSTRUNK	5 000€	1

Considérant que les candidats ont fourni l'ensemble des pièces justificatives et qu'ils remplissent les conditions demandées

Vu l'avis favorable de Commission Communale Consultative de la chasse du 07 octobre 2014 et du 20 janvier 2015.

Vu l'avis favorable de la commission communale de dévolution du 6/01/2015 préconisant l'attribution du lot N°2 à M. Pierre RUBENSTRUNK et le lot N°3 à M. Willy HENRY

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal de Fréland :

**DECIDE** d'attribuer le lot N°2 à M. Pierre RUBENSTRUNK pour un montant annuel de location du lot de chasse N°2 de 40 000€.

**DECIDE** d'attribuer le lot N°3 à M. Willy HENRY pour un montant annuel de location du lot de chasse N°3 de 15 000€.

**DECIDE** de notifier les attributions aux intéressés.

### Délibération N°3 : Programme d'actions, des travaux d'exploitation et état prévisionnel des coupes pour 2015 - ONF

Vu les documents présentés par M. Philipps (ONF) concernant le programme d'actions des travaux d'exploitation, l'état prévisionnel des coupes pour 2015 et l'état d'assiette pour 2016 à la commission « forêt » du 14/01/2015.

Vu les préconisations de la commission forêt du 14/01/2015 qui indique que le programme d'actions ONF pour l'année 2015 ne doit pas dépasser un montant total de 50 000€.

En tenant compte des remarques émises par la commission « forêt » du 14/01/2015

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal de Fréland :

**DECIDE** de ne pas valider le programme d'actions ONF pour l'année 2015 pour un montant de 64 710€ H.T.

**DEMANDE** à l'ONF d'établir un nouveau programme d'actions pour l'année 2015 avec pour montant maximum 50 000€.

**DECIDE** de valider le programme des travaux d'exploitation – état prévisionnel des coupes pour 2015.

**DECIDE** de valider l'état d'assiette pour 2016.

#### Délibération N°4 : Paiement du solde – Mission PLU - ADAUHR

Pour faire suite à la délibération N° 14 du 12 novembre 2014 qui indiquait que le conseil municipal était favorable quant à la démarche proposée par le Président de la CCVK à savoir l'élaboration du PLUI (PLU intercommunal), il a été demandé à l'ADAUHR en charge de la réalisation du PLU actuel de proposer le solde de tout compte concernant FRELAND ceci dans le cadre de la résiliation du marché en cours.

L'ADAUHR apporte les réponses suivantes :

*« Après examen de la situation avec notre directeur, Monsieur HEIMBURGER, nous pouvons vous indiquer que l'Adauhr accepte la résiliation du marché avec votre commune. Vous trouverez en pièce jointe un tableau récapitulatif de la situation, tant du point de vue de la procédure d'étude, que de la facturation effectuée et des soldes financiers. Par rapport au marché initial et à l'avenant signé (36870 + 5830 euros HT, soit 42700 euros HT), 10000 euros HT ne seront pas facturés par l'Adauhr. Comme nous nous situons juste avant PLU arrêté, nous avons fait le point sur le travail engagé, tant vis-à-vis du marché (notamment en phase 4), que de l'avenant Natura 2000-Grenelle. Du travail ayant été effectué, nous vous proposons une répartition financière entre facturation à solder et sommes qui ne le seront pas de notre point de vue. Le solde à facturer sur ces bases s'élèverait à 4635 euros HT. »*

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal de Fréland :

**DECIDE** d'accepter le paiement d'un solde de 4635€ H.T à l'ADAUHR dans le cadre de la résiliation du marché PLU avec cette dernière.

**DEMANDE** que dans le cadre du PLUI (CCVK), la communauté de communes de la Vallée de Kaysersberg rétrocède la somme de 4635€ H.T à la commune de Fréland (subventions et aides perçues par la commune de Fréland déduites).

#### Délibération N°5 : Demande d'une subvention – ravalement de façade

Vu la délibération N°6 du 12 novembre 2014.

Vu la demande émise pour l'immeuble sis au 114 Grand'Rue pour l'octroi d'une subvention communale pour le ravalement de façade de son habitation.

La règle étant qu'il soit attribué une subvention de 10% du montant de la facture avec pour maximum la somme de 225€.

Le montant de la facture se monte à 5000.29€.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal de Fréland :

**DECIDE** d'attribuer une subvention municipale de 225€ à Monsieur SCHMITT Alain pour le ravalement de façade de son habitation située au 114 Grand'Rue.

#### Délibération N°6 : Demande d'une subvention pour une classe découverte

Vu le courrier de Mme Edith BERNHARD, enseignante à l'école Lé Chékè de FRELAND :

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal de Fréland :

**DECIDE** d'octroyer une subvention communale de 64,80€ par élève dans le cadre de l'organisation d'une classe découverte pour les CE1/CE2 au centre permanent La Chaume à Orbey, du 28 septembre au 2 octobre 2015. Ce montant est identique à celui versé par le Conseil Général étant par ailleurs condition absolue. Le montant maximum de la subvention se monte à 1620€ (25 enfants).

#### Délibération N°7 : Financement des travaux – Siège de l'EMVK

Vu le courrier du 7 janvier de M. Jean-Marie MULLER, Maire de LAPOUTROIE

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal de Fréland :

**DECIDE** d'octroyer une subvention municipale de 802€ à l'association de l'école de musique de la vallée de Kaysersberg pour financer la réalisation de travaux complémentaires au déménagement du site à savoir un plafond acoustique.

#### Délibération N°8 : Maison du Pays Welche : devis menuiserie Lacroix

Vu l'avis du bureau de contrôle qui fait mention que les vitres existantes de la passerelle entre les poteaux (salle de restaurant) ne peuvent pas être reposées en l'état et qu'il est nécessaire de procéder au remplacement de ces dernières.

Lacroix présente un devis pour un montant de 1594.62€ TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal de Fréland :

**DECIDE** de valider le devis présenté par l'entreprise LACROIX pour un montant de 1594.62€ TTC, de notifier ce dernier et d'établir dans ce sens l'ordre de service.

### Délibération N°9 : Maison du Pays Welche : Devis réparation du piano de cuisine

Vu les éléments manquants au piano de cuisine de la Maison Welche constatés et un devis de réparation de l'entreprise EQUIP'BAR pour un montant de 6 450€ TTC

Etant donné que ce piano n'est pas propriété communale.

Vu la liquidation judiciaire de la SARL LES AROMES.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal de Fréland :

**DECIDE** d'émettre une offre d'achat pour le piano de cuisine à Me Jeanniard, huissier de justice.

**DECIDE** de valider le devis de réparation du piano à l'entreprise EQUIP'BAR pour un montant de 6 450€ TTC et d'émettre l'ordre de service correspondant.

**INDIQUE** que l'entreprise EQUIP'BAR devra procéder à ses frais à la remise en service de l'équipement.

### Délibération N°10 : Travaux de réparation d'une conduite

Vu les travaux de réparation sur la conduite d'eau sur emprise communale subis par un particulier domicilié 9 rue de Ploudaniel en 2013

Vu un montant de facture de 998.66€.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal de Fréland :

**DECIDE** que la commune de Fréland prend à sa charge (et à titre exceptionnel) 50% de la facture des travaux de réparation sur ladite conduite soit une subvention communale de 499.33€.

-----  
**Questions diverses**

Mme Serena JUNG évoque le problème du chemin de Préchamps et le différent qui en résulte.

M. le Maire indique qu'après discussion, une solution concernant ce chemin devrait être trouvée. Il indique qu'il en tiendra Mme JUNG informée.

Monsieur le Maire évoque également la demande de M. SCHELCHER (médecin à FRELAND au sein de la maison de santé pluridisciplinaire) en date du 25 janvier 2015 qui souhaite la mise à disposition de la salle de réunion de la salle des fêtes de manière ponctuelle et ce dans le cadre de l'organisation d'ateliers d'éducation thérapeutiques de 6 à 8 personnes. Par ailleurs, la MSP de Fréland accueillera le 10 février prochain à 20h30 les représentants des autres Maisons de santé d'Alsace, pour leur réunion trimestrielle au sein de l'Association FEMALSACE. Là encore, les salles de la MSP semblent trop petites et M. SCHELCHER demande donc à pouvoir également bénéficier de la salle des fêtes (salle de réunion). Sur ces deux points, le Conseil Municipal n'y voit aucune objection et accorde sous couverts de disponibilités la mise à disposition de la salle de réunion de la salle des fêtes à titre gratuit.

Le Maire clôture la séance en rappelant que M. Alexandre OBERLIN, secrétaire général de la Mairie cessera ses fonctions le vendredi 30 janvier 2015 et le remercie vivement pour les services rendus à la collectivité. Il lui souhaite un bel épanouissement dans ses nouvelles missions auprès de la commune de Wittelsheim.

Le Maire,  
BARLIER Jean-Louis.